

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE.

DU SAMEDI, 22 JUILLET 1797.

De Vienne, le 15 Juillet.

S. M. l'Empereur a conféré le commandement général du royaume de Hongrie à M. le général d'artillerie Baron d'Alvinzi. Elle a aussi daigné donner la croix de l'ordre de Marie-Thérèse à M. le F. M. L. comte d'Argenteau.

M. le général d'artillerie comte de Mitrowski vient d'être nommé commandant général dans la Dalmatie; c'est à Zara qu'il fixera sa résidence, et son départ aura lieu dans peu. M. de Mitrowski aura pour successeur dans le commandement de Transylvanie, M. le général d'artillerie comte de Wartensleben. — M. de Frosard, colonel du régiment de Savoie, a été élevé au grade de général-major; il a en même tems obtenu sa retraite avec pension.

S. A. R. l'Archiduc Palatin est arrivé ici le 12, de son quartier-général. Il vient d'émaner un ordre en conséquence duquel, la plus grande partie de l'armée hongroise de la levée générale, doit quitter les environs de Kormünd, et se mettre en marche sur Udine; ces troupes formeront la réserve de l'aile droite de l'armée impériale.

Il est encore arrivé un si grand nombre de recrues de toutes les provinces, qu'il n'y a plus de place dans les casernes pour les contenir; on a dû les loger dans les maisons des faubourgs. L'on ignore leur destination ultérieure.

Ce n'est plus à Montebello, mais à Udine que les négociations vont être continuées. Le secrétaire de l'ambassade de Naples vient de partir pour cette ville, avec des dépêches de notre ministre d'Etat, M. le Baron de Thugut, pour M. le marquis de Gallo et le comte de Meerfeldt. Comme la présence de ces plénipotentiaires sera nécessaire au congrès de paix pour l'Empire,

il avoit été proposé de conclure aussi à ce congrès la paix définitive de l'Autriche, mais des circonstances survenues ont engagé à renoncer à ce projet.

De Lyon, le 10 Juillet.

Le général Kellermann est ici; l'on assure qu'il est chargé par le Directoire d'exécuter quelques mesures de sûreté. On parle d'arrestations, de dépositions, d'une augmentation de troupes; et déjà quelques visites domiciliaires ont eu lieu, et deux ou trois personnes ont été arrêtées. Il est aussi arrivé un nouveau bataillon. Les bons citoyens ont de vives inquiétudes. Les lettres de change sur l'étranger, qui depuis longtems n'étoient point recherchées, le sont beaucoup maintenant. L'argent se resserre, les ouvriers font sans ouvrage etc.

Suite de Paris, du 15 Juillet.

Tandis que les feuilles de l'opposition annoncent une tentative prochaine de la part des Jacobins, les journaux du parti de ces derniers assurent que les Royalistes méditent un grand coup. Avant-hier au soir (dit le journal des *Hommes Libres*), il y a eu un essai de tumulte au bout des rues Montmartre et Montorgueil, vers les marches. Trois à quatre cents jeunes gens, enfans perdus du royalisme, ont provoqué, insulté les passans, commis des défordres dans les boutiques; c'étoit une répétition d'insurrection. La garde à cheval est accourue; quatre ont été arrêtés, une douzaine blessés.

Le nombre des émigrés va toujours croissant (s'écrie encore le même journal) ces messieurs poussent l'impudence jusqu'à ne plus vouloir se faire rayer; ils disent que c'est de l'argent dépensé inutilement. Il est impossible de rien imaginer de pareil à l'aveuglement du directoire;

on ne fait plus où s'arrête la constitution. On remarque, entr'autres émigrés, un Deguiche et un Chabriant.

Fin de la séance publique du Directoire.

Suite du discours du Président. — „Que la séparation s'opère donc enfin de la cause des bons d'avec celle des pervers; que nos ennemis soient comptés & leur nullité connue. Que tout ce qui est probe, généreux, libre, moral, ami de l'ordre, ami des arts, se rallie au pacte de l'an 3; aux autorités qu'il a établies; que tout ce qui est haineux, rampant, licencieux, lâche, faux dévôt, agioteur, intrigant, se range dans le parti contraire: d'un côté, on verra le corps entier de la nation; de l'autre, une poignée de misérables, voués à l'ignominie, & qu'il suffit d'avoir signalés.

„François, osez enfin vous dire Républicains, osez faire cause commune avec les vainqueurs de l'Europe, vos pères, vos frères & vos enfans; honorez vous de ce titre sublime; quelle est cette nouvelle terreur qui voudroit proscrire jusqu'au nom de citoyen! la terreur! c'est elle seule qui doit être bannie du sol de la liberté, qui doit être réservée aux ennemis du dehors. Que toute alarme cesse, enfin, parmi nous; que chacun, en s'acquittant avec fidélité, du tribut que lui impose le besoin de l'état, soit sûr de son existence & de ses propriétés; que celui qui a acquis de bonne-foi, jouisse du fruit de son industrie, sans crainte d'être dépouillé par les plus cruels ennemis de la République; sans crainte d'être victime de son civisme & de sa confiance dans les paroles du législateur; sans crainte d'invoquer inutilement la charte constitutionnelle qui a garanti sa possession!

„François! prenez un vol supérieur; planons sur les petits intérêts qui nous divisent: portons, jusqu'aux pieds de l'éternel, notre hommage libre & pur; que chacun s'adore à sa manière, pourvu que l'offrande commune soit un esprit de concorde & d'amour. Le domaine des loix est séparé de celui des consciences; la vraie religion, quelque soit son culte, est essentiellement amie de l'ordre & de l'obéissance due aux magistrats; elle est donc amie de la constitution républicaine: elle recommande l'amour de ses égaux, l'amour de la patrie, l'amour des vertus privées; elle est donc amie de la morale républicaine; que tout culte soit donc exercé librement sous la protection nationale, & qu'à leur tour, ceux qui, naguère, invoquoient pour eux une ample tolérance, ne deviennent pas les oppresseurs de leurs concitoyens.

„Oui, la révolution est terminée; vous que séduit encore tous des points de vue différens, la trompeuse perspective d'un mieux imaginaire, renoncez à des illusions qui vous rendent malheureux; abandonnez des projets dont vous-mêmes seriez bientôt les victimes. Le temps des exagérations est passé; ce n'est plus par l'enthousiasme que la révolution est faite; c'est par la prudence & par la fermeté qui consolident, que nous pouvons assurer les bases de notre bonheur. François, puisse cette commémoration de la journée où vous conquîtes la liberté, contribuer à vous la rendre plus chère encore! L'économie prescrite par les circonstances, n'a pas permis de la célébrer avec éclat que la nation doit mettre un jour dans ses fêtes publiques; signalons celle-ci par un spectacle plus touchant, plus agréable à la patrie que la pompe des solennités; montrons lui tous ses enfans réunis sous l'égide de leur constitution, travaillant à l'affermir, dans ce même concert avec lequel, à l'époque mémorable que nous célébrons, ils firent retentir sur tous les points de la France, le premier cri de la liberté.

Ce discours est suivi des plus nombreux ap-

plaudissemens et des cris répétés de *vive la République!*

L'artillerie du jardin y répond par une nouvelle décharge.

Le conservatoire de musique exécute ensuite plusieurs des airs chéris des défenseurs de la patrie. Ceux du *Chant du départ* et de la *Marseillaise* excitent les plus vifs transports.

Le Directoire, descendu de l'amphithéâtre, se remet en marche dans le même ordre qu'il étoit venu, et rentre dans la salle ordinaire de ses séances.

Conseil des 500. — Séance du 13.

L'administration de Ste. Menehould désavoue l'adresse d'une prétendue société populaire dirigée contre le nouveau tiers, et qui a été lue dans la séance du 5. Personne à St. Menehould ne porte ni l'un ni l'autre des deux noms mis au bas de cette adresse.

Pichegru annonce que bientôt la commission militaire présentera au conseil les moyens de faire payer les pensions militaires, sans grever le trésor public; de donner aux officiers une garantie contre l'intrigue, en sorte qu'ils ne puissent pas être arbitrairement destitués; et enfin de licencier à la paix générale toutes les armées, de manière à prévenir jusqu'à la moindre secousse. Il est nécessaire que la commission militaire puisse, comme celle des finances, obtenir la parole chaque fois qu'elle aura un projet à présenter au conseil. Pichegru demande que cette faculté lui soit accordée par arrêté. Le conseil adopte la proposition, et ordonne l'impression du discours.

Le conseil prend une résolution portant que les militaires blessés, hors d'état de pourvoir à leur subsistance, recevront un secours provisoire de 15 sous par jour.

Vasse fait ensuite adopter en faveur de madame Louise-Marie-Thérèse-Mathilde Bourbon-Orléans, une résolution conforme à celle adoptée à l'égard de madame d'Orléans et de M. de Conty.

Des négocians de Nantes, dans une adresse au conseil, se plaignent de la conduite des Américains à l'égard des navires français, et applaudissent à l'arrêté que le directoire a pris ce sujet.

Villers regrette qu'on n'ait pu que par extrait cette adresse qui mettoit à même de juger de la motion d'ordre faite par Pastoret, sur nos relations avec les Etats-Unis. Au reste, ce n'est pas l'instant de discuter si l'arrêté du directoire est inconstitutionnel, comme l'a prétendu Pastoret. Il s'engage à prouver qu'il est constitutionnel.

Villers ajoute qu'avant la guerre, l'Angleterre avoit 20 mille bâtimens marchands qui sont tous transformés en bâtimens neutres. Comment cela se fait-il? La motion d'ordre de Pastoret a paralysé le commerce. Les tribunaux restent incertains en matières de prises. L'opinant demande que cet objet soit promptement discuté. — Adopté.

On reprend la discussion sur les cultes. Rampillon parle contre le projet de la commission. Il prétend qu'adopter les mesures proposées, ce seroit rendre le culte catholique dominant. Il ajourne que les pétitions présentées en faveur des prêtres; sont l'ouvrage des ennemis de la chose publique, des révolutionnaires &c.

La discussion est interrompue par Gilbert Desmolières qui vient entretenir le conseil de divers objets de finance. Il reproduit les projets de la commission relatifs au versement des rentes publiques dans les caisses de la trésorerie & à la distribution des diverses dépenses. Le conseil ordonne l'impression du rapport, & il adopte la proposition faite par Gilbert de vendre à l'enchère le papier destiné à la confection des mandats.

Séance du 14 — Jean Debry: Dans ces jours où la malveillance s'attache à noircir les hommes qui ont fondé la plus belle des révolutions, et conquis la liberté, j'ai pensé qu'il convenoit de dire quelque chose en faveur de ces bienfaiteurs des peuples. Il y a huit ans que Paris se leva tout entier, hommes, femmes, enfans, riches, pauvres, nobles et roturiers; il y a huit ans, à l'heure que je parle, que Paris se porta sur ce redoutable rempart de la tyrannie, et le renversa; c'est-là que pour la première fois se firent entendre ces cris, *Vivre libre ou mourir*; c'est alors que la royauté s'enfuit. Elle ne reviendra plus. Envain voudroit-elle se relever aujourd'hui sur les hécatombes des premiers héros de la révolution, elle trouvera dans leurs successeurs le même courage pour repousser ses efforts, la même énergie pour conserver la liberté. Que chaque année ajoute aux espérances des conquérans de la liberté. Que chaque année, en ce jour glorieux, le corps législatif paie aux premiers héros de notre liberté le tribut de la reconnaissance nationale; ainsi vous encouragerez tous les citoyens à marcher sur la même ligne, et vous ferez trembler les tyrans. Je propose la résolution suivante: *les citoyens de Paris, vainqueurs de la Bastille, au 14 juillet 1789, ont bien mérité de la patrie.*

Plusieurs membres demandent d'aller aux voix. — Philippe Desleuille: Je partage l'opinion du préopinant, mais je veux proposer un petit amendement à la proposition qui vous est faite; je le crois important. Ce ne sont pas seulement les citoyens de Paris qui ont conquis la liberté, ce sont les François. Je voudrois donc qu'il fût déclaré que tous les François fondateurs de la liberté ont bien mérité de la patrie.

Cupé (de l'Oise): La Bastille a été détruite par les citoyens de Paris, car la Bastille étoit à Paris. (On rit.) Ce n'étoit pas des portes vitrées qu'il falloit enfoncer pour pénétrer dans ce fameux donjon. (On rit encore.) L'orateur descend de la tribune.

Couchery: Il fut sans doute un grand jour celui où les François, victimes de la cour, ont

voté la destruction de la cour; ce jour auquel tout le peuple François a applaudi, parcequ'il le regardoit comme l'aurore de son bonheur, par la destruction de tous les abus. Mais combien depuis ce jour des hommes abusant de cet instinct pour la liberté, l'ont souillé par des forfaits! — (Murmures; plusieurs voix: Fermez la discussion.) — L'orateur: Je ne m'oppose point au projet, mais je veux proposer un article additionnel, et je le faisois précéder de quelques réflexions. Je disois donc que ce jour eût été le commencement du bonheur, parceque ce jour-là nous avions vraiment renversé le despotisme; mais depuis, que de despotismes nouveaux se sont élevés! (Nouveaux murmures.) L'orateur parle dans le tumulte; enfin il fait la proposition suivante: *Je demande que le jour où la nation Française a secoué le joug des Rois, soit célébré avec celui où elle s'est soustraite au joug des démagogues.* — Plusieurs voix: Appuyé.

Merlin (de Thionville): J'approuverois la proposition de mon collègue, si je ne me souvenois pas que dans peu nous célébrerons ce beau jour, où la convention en rompant ses fers, reconquit la liberté au peuple François. Ce jour ne sera pas oublié, parceque la France victorieuse des Rois, se souviendra toujours qu'elle l'a été de la tyrannie plus détestable encore, du comité dit de salut public. Je demande l'ordre du jour sur l'article proposé par Couchery. — L'ordre du jour est adopté.

Le président rappelle l'amendement de Philippe Desleuille. Il est adopté, et la déclaration est rédigée en ces termes: „*Les citoyens François, vainqueurs de la Bastille le quatorze Juillet, ont bien mérité de la patrie.*”

Vaubanc: Je demande l'impression du discours de Jean Debry; je partage les sentimens qu'il a manifestés; mais qu'il me soit permis de profiter de cette occasion pour rappeler à tous les amis de la révolution, que ce jour doit les conduire tous à l'union la plus parfaite, sans laquelle le 14 juillet ne seroit jamais l'aurore d'un jour heureux et éternel qui devoit luire sur la France. J'ose espérer encore que l'assemblée ne me désapprouvera pas, si je lui rappelle que le directoire, Buonaparte et nos vœux ont bûlé les fers de trois honorables victimes qui ont utilement servi la liberté le 14 juillet 1789, jusqu'au moment où des circonstances les ont conduits dans le malheur et dans des cachots. Ces circonstances appartiennent à l'histoire; mais ce qui nous appartient, c'est de célébrer l'heureuse délivrance des amis purs de la liberté et du peuple.

Johannot: Le 14 Juillet a renversé la Bastille, et nous la renverserions encore si elle existoit.

Je m'unis aux sentimens qui vous animent. Je vote comme vous les expressions de la reconnaissance aux fondateurs de la liberté; mais je viens vous proposer de délivrer des victimes que des loix barbares ont jetées dans les fers, le jour même où le peuple françois a été délivré de la tyrannie. Depuis quelque tems, vous avez discuté le projet concernant les prêtres; les orateurs qui ont parlé sur ce sujet, ont presque tous reconnu que l'humanité et la justice vous commandoient de rendre à la liberté et à leurs droits, les ministres du culte catholique. Je demande que le projet soit mis aujourd'hui en délibération.

Bourdon: Il est impossible de mettre aux voix un projet quand la discussion n'est point encore fermée, et la question n'est pas de nature à être décidée par enthousiasme. Je demande l'ordre du jour.

La proposition n'est pas appuyée.

De Paris, le 16 Juillet.

La majorité du conseil des 500 vient d'acquiescer un nouveau titre à la reconnaissance publique, en faisant rapporter les loix qui profcrivoient une foule d'ecclésiastiques. Ce fut dans la séance d'hier que cette résolution importante fut prise. Trouille fut le premier à demander la cloture de la discussion sur la police des cultes, vu, dit-il, qu'elle fatiguoit le public, sans éclairer les représentans. Il proposa ensuite de diviser ainsi la question: 1^o. *Doit-on rapporter toutes les loix qui sont relatives aux prêtres, si ces loix sont en contradiction avec la constitution?* 2^o. *Doit-on exiger des prêtres la déclaration, qu'ils veulent obéir aux loix de la république.*

Emmeri étoit d'avis que l'on devoit se garder de toute précipitation dans une affaire aussi importante. Selon lui, la question devoit être posée ainsi: *Doit-on exiger une déclaration de tous les ministres des cultes? c'est-à-dire de tous les professeurs de morale, de tous les instituteurs & institutrices?* Il me semble, dit Emmeri, que l'opinion du conseil sur ce point ne peut être douteuse, car rien ne me paroît plus juste que de dire aux ministres de quelque culte que ce soit: *Nous vous garantissons le plein & absolu exercice de vos fonctions; mais donnez-nous au moins la garantie que vous n'abuserez pas de cette liberté pour troubler le bon ordre.*

Dumolard dit qu'il n'a rien à opposer à l'opinion d'Emmeri; mais il pense que l'on peut adopter préalablement la proposition de Dubruel. En effet, le conseil ayant été aux voix, malgré les efforts de Thibeaudeau pour l'empêcher, cette proposition fut adoptée. La résolution est ainsi conçue: *Les Loix qui ordonnent que les ecclésiastiques qui n'ont*

pas prêté le serment ou déclaration prescrits, seront traités comme prêtres réfractaires ou comme suspects, ainsi que les loix contre les citoyens qui ont donné une retraite à des prêtres inassermentés, sont rapportées. Sont aussi rapportées, les loix qui assimilent aux émigrés les prêtres déportés. Les personnes contre lesquelles ces loix étoient dirigées, rentrent dans tous les droits de citoyens françois, pourvu qu'ils remplissent les conditions que la constitution prescrit.

Le conseil va maintenant décider la question, si l'on doit exiger des prêtres la déclaration d'obéissance aux loix de la république.

De Hanovre, le 14 Juillet.

Depuis quelque tems, l'on se plaint à supposer aux françois des projets d'invasion contre les pays situés en deçà de la ligne de démarcation du Nord de l'Allemagne, et principalement contre le Hanovre, ainsi que contre Bremen et Hambourg; et ces suppositions ont été groupées avec une sorte de complaisance par les gazettes allemandes et françoises. Nous croyons devoir enfin rompre le silence et déclarer que toutes ces nouvelles sont absolument dénuées de fondement, et que le gouvernement françois n'est nullement intentionné de s'écarter en la moindre chose des engagements qu'il a pris au sujet de la neutralité du Nord de l'Allemagne. D'un autre côté, certains bruits qui ont couru de prétendues dispositions faites parmi les troupes hanovriennes et prussiennes, n'ont pu en aucune manière causer des inquiétudes. Ces bruits sont en partie dénués de vérité; et quant à ce qui regarde particulièrement le rappel de nos semestriers, cette mesure étoit d'usage et n'avoit d'autre objet que l'exercice des troupes. Nous croyons pouvoir déjà annoncer qu'elle cessera bientôt d'elle-même, et que tout rentrera par-là dans l'ordre ordinaire. Les cours alliées du Nord de l'Allemagne observeront de leur côté la neutralité avec autant d'exactitude, qu'elles sont assurées que la France le fera. Du reste, la cessation absolue des hostilités entre l'Empire d'Allemagne et la France, arrêtée dans les préliminaires de paix signés à Leoben, ne doit plus laisser la moindre idée que des invasions puissent encore avoir lieu. (*Gaz. de Hanovre.*)

De Worms, le 20 Juillet.

On assure que les françois évacueront après-demain la ville de Grunstadt, située à 3 lieues d'ici, et que successivement ils s'éloigneront de nos contrées. La majeure partie de leurs troupes paroît se diriger sur Metz.

Des Bords du Mein, le 21 Juillet.

Des lettres de Botzen annoncent l'entrée des troupes impériales à Brescia. Les habitans n'ont opposé aucune résistance.